



HAL
open science

Aux origines des espaces naturels protégés en France

Rémi Luglia

► **To cite this version:**

Rémi Luglia. Aux origines des espaces naturels protégés en France. *Dynamiques Environnementales* - Journal international des géosciences et de l'environnement, 2023, Nature et société, 47, pp.88-105. halshs-04060346

HAL Id: halshs-04060346

<https://shs.hal.science/halshs-04060346>

Submitted on 7 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Dynamiques environnementales

Journal international de géosciences et de l'environnement

47 | 2021
Nature et société

Aux origines des espaces naturels protégés en France

Origins of Protected Areas in France

Rémi Luglia



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/dynenviron/6229>
ISSN : 2534-4358

Éditeur

Université d'Orléans

Édition imprimée

Pagination : 88-105
ISSN : 1968-469X

Référence électronique

Rémi Luglia, « Aux origines des espaces naturels protégés en France », *Dynamiques environnementales* [En ligne], 47 | 2021, mis en ligne le 05 décembre 2022, consulté le 05 avril 2023. URL : <http://journals.openedition.org/dynenviron/6229>

Ce document a été généré automatiquement le 5 avril 2023.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Aux origines des espaces naturels protégés en France

Origins of Protected Areas in France

Rémi Luglia

- 1 Il pourrait paraître curieux, si l'on ne connaissait l'histoire de nos disciplines historiques et géographiques, d'introduire un article d'historien dans une parution dédiée aux rapports entre les géographes (et la géographie) et la nature. Pourtant, et particulièrement sur les thématiques liées à l'environnement, sciences de l'espace et du temps sont indissociables, comme en témoignent le fonctionnement, par exemple, du Groupe d'histoire des zones humides (GHZH) et du Groupe d'histoire des forêts françaises (GHFF). Géographie et histoire ont en commun (la sociologie-ethnologie également) de féconder le caractère opérationnel des préoccupations environnementales en permettant une mise en perspective spatiale et temporelle des problèmes de protection de la nature. Cette mise en perspective est un gage de réussite des actions engagées car elle permet d'espérer mieux comprendre les dynamiques des différents acteurs et de faire coïncider, dans le meilleur des cas, leurs projets de territoire. Renforcer le dialogue entre les acteurs de terrain et le monde universitaire est une gageure non seulement salutaire mais fondamentale compte tenu de la complexité des problèmes à traiter et de la tendance naturelle des acteurs à agir dans l'immédiateté avec un certain cloisonnement : les géographes se sont engagés sur cette voie depuis quelques années, comme en témoigne leur présence au sein des conseils scientifiques des divers espaces naturels protégés, contrairement aux historiens parmi lesquels Corinne Beck (médiéviste co-présidente du Conseil scientifique du PNR du Morvan) et Philippe Fajon (médiéviste, président du PNR Boucles de la Seine) font figure d'exception.
- 2 La géographie a saisi depuis longtemps la question des espaces naturels protégés, comme d'autres disciplines, alors que les études historiques accusent un indéniable retard. L'histoire environnementale (Locher et Quénet, 2009 ; Quénet, 2014), en lien avec l'histoire coloniale, contribue désormais à faire exister la question selon un angle particulier, fécondé par des approches anglo-saxonnes et contemporanéistes. Ces

démarches, pour intéressantes et stimulantes qu'elles soient, n'abordent cependant qu'un aspect du problème. Des travaux récents d'historiens semblent élargir la focale vers les singularités européennes, nationales ou locales ou vers d'autres objets et notamment la biodiversité (Luglia, 2015a ; Hagimont, 2022).

- 3 En quoi l'histoire peut-elle éclairer la question des espaces naturels protégés et de la protection de la nature d'une façon générale ? Un exemple récent suffit à l'illustrer : le 10 septembre 2018 un communiqué du CNRS annonce la parution d'une étude de Laurent Godé et de Vincent Devictor consistant en une revue de 12 971 articles de recherche publiés ces 15 dernières années dans les principales revues scientifiques dédiées à la conservation.

«Les principales menaces qui pèsent encore sur la biodiversité sont en réalité connues depuis 40 ans, surnommées « les quatre grands maux » depuis cette époque : (i) la trop forte exploitation des ressources (surchasse ou surpêche par exemple), (ii) la fragmentation de l'habitat des espèces, (iii) l'introduction d'espèces invasives et enfin (iv) les extinctions en chaîne qui peuvent découler des trois premiers facteurs. S'y ajoutent aujourd'hui les changements climatiques qui déséquilibrent plus encore les milieux naturels. La biodiversité « exotique » n'est d'ailleurs pas la seule en danger : la majorité des recherches s'intéressent plutôt aux écosystèmes européens, et ont mis en évidence la chute de populations communes comme celles d'oiseaux dans les campagnes françaises».

- 4 Ce texte donne l'impression que le monde savant découvre depuis quarante ans ces menaces, or, certains travaux d'historien ont montré que les fameux « 4 grands maux » évoqués sont bien identifiés par les naturalistes depuis avant 1900, y compris pour la situation européenne et pas seulement dans les colonies (Luglia, 2015a)¹. En luttant contre cette myopie temporelle, l'histoire permet d'inscrire dans un temps bien plus long les problématiques actuelles, et ainsi notamment de réfléchir à leurs origines profondes.
- 5 Au sujet des espaces naturels protégés, les acteurs actuels, qu'ils soient issus de l'État, des collectivités territoriales, du monde socio-économique, des associations ou encore des médias, considèrent communément que la protection de la nature a pris son essor après la Seconde guerre mondiale, durant la période dite des « Trente Glorieuses ». Ainsi France Nature Environnement indique sur son site internet que : « *Le mouvement de protection de la nature et de l'environnement est en France un mouvement récent. C'est à partir des années 50-60 qu'une sorte de vague de fond provoquée par une série d'excès en matière d'aménagement du territoire (remembrement, assèchement des zones humides, voies routières éventrant les massifs forestiers, urbanisation galopante...), va donner un essor au mouvement de protection de la nature* ». Ce moment particulier voit la naissance des parcs nationaux (1960) et des parcs naturels régionaux (1967), deux outils très visibles et très marquants qui permettent de protéger, chacun avec ses spécificités, des espaces naturels, et qui symbolisent la nature aux yeux de nombre de nos contemporains. Pour schématiser, les parcs nationaux représenteraient la volonté de préserver une « nature vierge » alors que les parcs naturels régionaux rechercheraient une conservation en conciliant la protection de la biodiversité avec le développement économique et social.
- 6 L'historiographie est bien peu diserte sur ces questions même si des textes importants existent (Cadoret, 1985 ; Mathis et Mouhot, 2013). Plus précisément les chercheurs se sont concentrés sur la question des parcs nationaux². Le 50^e anniversaire de la loi de 1960 a d'ailleurs favorisé les publications (Larrère, 2009 ; Jaffeux, 2010 ; Jaffeux *et al.*,

2010). Les historiens des sciences, et notamment de l'écologie, ont contribué également à remettre en contexte la création des espaces naturels protégés³.

- 7 Pourtant la typologie actuelle des différents types d'espaces naturels protégés s'est progressivement constituée à partir du XVIII^e s., accompagnant l'éveil du mouvement de protection de la nature (Luglia, 2015a) durant la seconde moitié du XIX^e s.⁴, concomitamment aux transformations sociales, industrielles et agricoles des sociétés et des territoires (Thomas, 1985). De nos jours comme auparavant, les protecteurs commencent par en appeler à l'État afin de définir des règles nouvelles ou de renforcer les règles existantes pour éviter les destructions. Mais, rapidement et de façon empirique, puis en se fondant sur un discours théorique, ils proposent de sauvegarder la nature en protégeant des sites, des habitats, des milieux, des écosystèmes : ainsi apparaît « l'espace naturel protégé », c'est-à-dire une zone, généralement estimée faiblement anthropisée (mais parfois héritière et produit d'une anthropisation ancienne et de longue durée), à laquelle est conférée une valeur particulière reliée à ses composantes naturelles, et où les activités humaines sont supposées être limitées soit par des contraintes, soit par une contractualisation, soit par des engagements volontaires.
- 8 En France, jusqu'à la seconde moitié du XX^e s., la protection de la nature est le fait de cinq grands courants : les forestiers (Thomas, 2009) ; les chasseurs⁵ et pêcheurs (Malange, 2011) ; les protecteurs des animaux⁶ ; les « esthètes », qui sont aussi artistes ou touristes (Piccioni, 1999 ; Walter, 2004 ; Mathis, 2010 ; Hagimont, 2022) ; les naturalistes (Luglia, 2015a ; Chansigaud, 2012). Chacun de ces groupes possède ses spécificités mais il existe entre eux une très grande perméabilité, tant en matière de personnes que d'intentions ou d'actions. Les liens internes à cette nébuleuse sont rendus aisément perceptibles par les deux premiers Congrès internationaux de protection de la nature qui se sont tenus à Paris en 1923 et 1931 sous l'égide de la Société d'acclimatation (Clermont, 1926 ; Gruvel et Valois, 1932).
- 9 Même si des passerelles existent, il importe de comprendre la façon dont chaque groupe d'acteurs se saisit de cette question de la protection des espaces naturels, et comment il s'articule dans le temps aux autres groupes, pour contribuer à produire le panorama actuel.
- 10 Quelle nature est protégée ? Qui souhaite la protéger et pourquoi ? Pourquoi la protection d'un territoire est-elle estimée nécessaire pour sauvegarder la nature ? De quelle protection bénéficiera-t-elle sur ces territoires ?
- 11 En examinant les processus et les acteurs à l'œuvre, en pistant les racines des espaces naturels protégés français, cette étude se propose de mener une analyse historique de l'éveil et du développement de cette forme caractéristique de protection⁷.

Protéger les ressources naturelles dans une finalité utilitariste

- 12 Depuis qu'ils existent, les humains vivent en consommant des éléments issus de la nature (eau, air, plantes, minerais, animaux...), désignés sous le terme générique de ressources naturelles. Ce faisant ils modifient profondément les écosystèmes, et ce depuis longtemps (Chansigaud, 2013). L'idéologie à l'œuvre dispose que les humains doivent dominer une nature pensée comme leur étant extérieure, et postule que les

espèces et les milieux n'ont de valeur que s'ils ont une utilité directe et immédiate pour eux (Luglia, 2015a). Or, au XVIII^e ou au XIX^e s. selon les sujets, certains humains commencent à craindre l'épuisement de ces ressources naturelles. Cette question est ainsi une des origines de l'écologie et la première raison d'être des mesures de protection (Chansigaud, 2010).

La protection des forêts, entre écologie et arcadie

- 13 Les forêts sont parmi les premiers milieux naturels à préoccuper les humains, peut-être parce que leur destruction et les conséquences qui en découlent sont très visibles, avec des impacts forts sur les activités humaines.

Les îles tropicales : une origine de l'écologie et des premières mesures de protection

- 14 Il convient de se rendre sous les Tropiques pour saisir ces premières prises de conscience (Grove, 1992 et 1996). Sur l'île Maurice, le botaniste Philibert Commerson et l'ingénieur Bernardin de Saint-Pierre parviennent à convaincre le gouverneur Pierre Poivre des dangers climatiques et économiques liés à la surexploitation coloniale. Plusieurs mesures sont prises, en liant déforestation et modifications climatiques locales : la disparition du couvert forestier provoque en effet une raréfaction des pluies et simultanément des ruissellements destructeurs. En 1769, un décret impose aux propriétaires de maintenir 25 % de leurs terres boisées, particulièrement sur les versants. Les bois situés à moins de 200 m d'un cours d'eau ou d'un lac seront ensuite protégés. Dans les faits, même si le vocable de « réserve » n'est pas employé, les activités humaines sont limitées sur des zones entières.

Le reboisement des montagnes françaises

- 15 Cette invention coloniale de la protection des forêts a des suites en métropole où le déboisement des montagnes est également accusé de provoquer des inondations. Ainsi se définit et se met en place la politique dite de « restauration des terrains en montagne » qui consiste à replanter les sommets dénudés. Mais pour assurer la réussite et la pérennité de cette action, les activités humaines sont fortement entravées, bousculant les équilibres économiques et sociaux locaux (Lilin, 1986 ; Métaillé, 2006). Des périmètres de reboisement sont définis et déclarés d'utilité publique et les propriétaires sommés de réaliser les travaux de reboisement, sous peine d'être expropriés. Des résistances parfois fortes des habitants, agriculteurs, riverains ou usagers s'expriment. On ne peut considérer ces opérations comme créatrices d'espaces naturels protégés mais elles contiennent deux aspects appelés à faire florès : tout d'abord elles montrent que certaines autorités estiment légitimes d'entraver les activités humaines pour des motifs utilitaristes ; ensuite elles conduisent à protéger certains éléments « naturels » de ces territoires, en l'occurrence la végétation, même si elle est souvent plantée et sélectionnée.

Fontainebleau ou la forêt des artistes

- 16 Cependant, dans la première moitié du XIX^e s., d'autres que les forestiers vont se préoccuper du devenir des forêts françaises. À Fontainebleau, des artistes se mobilisent

pour préserver le paysage qu'ils affectionnent. Contrairement aux cas précédents, ils ne souhaitent aucunement restaurer la forêt mais la conserver en l'état, en excluant si nécessaire les activités sylvicoles susceptibles de la défigurer (abattage, enrésinement, gestion productiviste). En 1853 « l'école de Barbizon » obtient une dérogation aux règles d'exploitation habituelles pour 624 ha. Puis, en 1861, 1097 ha sont classés par Napoléon III en « série artistique ». Des hommes vont ainsi considérer une ressource naturelle comme un patrimoine, c'est-à-dire à la fois comme une richesse potentielle mais aussi comme un bien commun à transmettre intact. L'utilité de la forêt dépasse sa simple matérialité et se complète d'une dimension morale et artistique. Cette vision dite « esthétique » porte en elle un puissant dynamisme qui irriguera au moins jusqu'à la seconde moitié du XX^e s. une protection patrimoniale de la nature (cf. partie 2).

- 17 Les forestiers sont d'abord mis en cause et opposés à ces mesures, mais certains finissent par s'y convertir dans les années 1900 (Kalaora et Savoye, 1985). Ils sont rejoints par des naturalistes dont la perception des interactions entre les espèces et avec les milieux progresse et justifie la protection pérenne de vastes zones (Luglia, 2015a). Ainsi les « séries artistiques » seront au nombre d'une cinquantaine dans les années 1960. À partir de la fin du XIX^e s., forestiers et esthètes vont collaborer sur de nombreux projets de protection, en métropole comme dans les colonies, et réclamer des parcs nationaux.

Une solution utilitariste à la surexploitation : les réserves de chasse et de pêche

- 18 Outre la question forestière, un autre thème préoccupe les élites sociales et politiques au XIX^e s. : la crainte alimentaire, fruit d'une croissance démographique soutenue. Or, gibier et poissons, considérés comme des ressources alimentaires importantes pour les classes populaires, se raréfient selon les élites de l'époque (Luglia, 2015a).

Une prise de conscience des impacts de l'activité humaine sur les populations animales

- 19 Au milieu du XIX^e s., des naturalistes français liés à la Société d'acclimatation et au Muséum national d'Histoire naturelle ont pleinement conscience des impacts que l'activité humaine peut avoir sur les populations animales, notamment quand elle suit une logique d'exploitation sans limites. En 1859, le Dr Ruz de Lavison soutient par exemple, avec l'approbation de ses collègues de la Société d'acclimatation, que « quelle que soit la prodigalité de la nature, elle est épuisée par l'avidité et l'incurie de l'homme » (Ruz de Lavison, 1859). Les causes directes de destruction sont alors évidentes : la chasse et la pêche excessives entament les stocks de gibier et de poisson. Mais des causes indirectes sont également identifiées telles que la modification des habitats par la transformation agricole (Oustalet, 1893) ou les effets de la pollution et des barrages sur les poissons d'eau douce (Malange, 2011 ; Luglia, 2013c, 2014, 2015a). Même si beaucoup réclament la destruction des espèces prédatrices, les causes anthropiques sont clairement désignées comme étant les principales. Il appartient donc aux humains de définir des solutions, qui sont encore employées de nos jours.

Premières solutions

- 20 Les premières solutions imaginées n'envisagent pas de protéger un territoire mais se concentrent sur la ressource elle-même pour résoudre les causes directes de destruction. La puissance publique est d'abord sollicitée pour adopter de nouvelles lois ou durcir la réglementation existante en matière de pêche, comme pour la loi du 31 mai 1865 sur la pêche ou le décret du 17 décembre 1889 sur la pêche au saumon. Mais l'application de ces mesures est difficile faute de moyens humains suffisants et, parfois, de volonté politique. Elle ne permet que rarement une amélioration de la situation des espèces. Déplorant cette incapacité de la loi à apporter une solution efficace et pérenne à la raréfaction du gibier et du poisson, les savants naturalistes liés à la Société d'acclimatation proposent d'autres solutions, plus techniques.
- 21 En effet, pour eux, l'homme est le « distributeur des harmonies du globe » (Turrel, 1861) et donc légitime à redéfinir selon son goût et son intérêt la distribution des animaux sur Terre. Constatant que les campagnes et les cours d'eaux se « dépeuplent », ils vont avoir à cœur de « repeupler ». Ils préconisent des élevages et des lâchers de gibiers mais aussi l'introduction et l'acclimatation d'espèces exotiques pour remplacer les indigènes qui disparaissent car l'important n'est pas l'espèce mais que le produit que l'homme en tire ne diminue pas. Ainsi, à cette période, la pisciculture connaît une très belle réussite technique en mettant au point la fécondation artificielle des truites et saumons, mais elle ne résout pourtant en rien la question du « dépeuplement » car les causes ne sont pas traitées (Luglia, 2014).
- 22 Ces solutions éminemment utilitaristes sont bien dans l'esprit du milieu du XIX^e s. et persistent largement jusqu'à nos jours (lâchers massifs de gibier) bien qu'elles soient rapidement contestées par de nombreux savants en raison des problèmes qu'elles posent : précarité du repeuplement et perturbations provoquées par les espèces introduites. D'autres solutions, prenant en compte les lieux de vie et de reproduction des espèces, sont alors envisagées. Au sujet des poissons migrateurs et notamment du saumon, les naturalistes préconisent d'aménager les seuils avec des passes afin de concilier la pêche avec l'industrie et la navigation tout en restaurant la continuité des cours d'eaux (Luglia, 2013c, 2014). Progressivement, les habitats sont pris en considération.

La réserve, une notion d'abord utilitariste

- 23 Considérant que, livrée à elle-même, la nature est auto-réparatrice et abondante, les naturalistes estiment qu'il suffirait d'extraire les activités humaines les plus destructrices pour rétablir rapidement les populations, avant de les livrer à nouveau à l'exploitation : c'est le principe de la réserve de chasse ou de pêche. Reconnaisant s'inspirer de la réserve de chasse du Gran Paradiso (fondée en 1856), M. de Confevron recommande ainsi « d'interdire la chasse successivement et pendant quatre ans dans une portion de montagne sur laquelle, pendant cet espace de temps, le gibier se trouverait tranquille, et, se sentant à l'abri, viendrait et se repeuplerait » (Confevron, 1879). De leur côté, les réserves de pêche sont encadrées par la loi du 31 mai 1865 et créées par décret pour cinq années consécutives. La mise en place de ces réserves de chasse et de pêche, souvent de taille réduite, a des impacts modérés dans les faits car si une partie de la nature est bien protégée de l'exploitation, les interventions humaines pour la gérer sont fortes (destruction des espèces considérées comme nuisibles par

exemple). Pourtant les réserves de pêche et de chasse participent à la diffusion de deux idées essentielles, qui représentent les fondements d'autres dispositifs de protection. La prise en compte des interactions entre les espèces et les habitats progresse et la nécessité de protéger ces derniers s'affirme. L'idée d'une nature auto-réparatrice dont il faut extraire l'homme pour lui permettre de retrouver ses qualités « naturelles » est de plus en plus partagée (Luglia, 2015a).

- 24 En France, les premiers espaces protégés sont nés avant tout de considérations utilitaristes : on protège ce qui est utile et agréable à un homme qui demeure le maître incontesté et l'arbitre du monde. L'idéologie utilitariste s'inscrit encore aujourd'hui au cœur des représentations de la nature et des relations des humains avec elle. Elle reste un des principaux motifs, avoué ou non, de sa protection, même si elle s'est adaptée. Plus largement, la question des ressources et de leur conservation se pose toujours avec autant d'acuité. À la fin du XIX^e s., le motif utilitariste de création d'espaces naturels protégés se trouve complété par d'autres visions, qui accompagnent une patrimonialisation de la nature.

Le tournant patrimonial

- 25 Dès le milieu du XIX^e s., l'idée de patrimoine, qui se développe principalement autour de la notion de « monument historique », trouve à s'appliquer à certaines forêts sublimes et défendues par des artistes. Autour de 1900, cette notion s'applique à la protection de la nature avec une toute autre ampleur, qui bouleverse les approches.

Protéger les « monuments naturels »

De nouveaux acteurs de la protection esthétique

- 26 La dynamique initiée par la création des « séries artistiques » de la forêt de Fontainebleau s'amplifie à la fin du XIX^e s. et débouche sur des avancées significatives, fruit de l'alliance entre esthètes et forestiers, qui réclament conjointement des « parcs nationaux ». Cette demande est appuyée par de nouveaux acteurs comme le Club Alpin Français (1874), le Touring club de France (TCF, 1890) ou encore la Société pour la protection des paysages de France (SPPF, 1901). Tous veulent protéger de la dégradation les sites naturels qu'ils estiment exceptionnels (Calanques, Esterel...), tout en en faisant des lieux touristiques où les citoyens pourront se ressourcer. C. Beauquier, député du Doubs, s'investit dans ce combat et fait adopter le 21 avril 1906 la loi qui porte son nom et qui organise « la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique ». Le 1^{er} congrès international pour la protection des paysages, qui se tient à Paris en 1909, réclame aux États la constitution de parcs nationaux afin de faire triompher l'intérêt général (« le droit à la beauté ») sur l'intérêt privé (droit d'usage du propriétaire). La loi du 2 mai 1930 renforce ces logiques en réorganisant « la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque » pour définir deux niveaux de protection : l'inscription et le classement.
- 27 Les mesures adoptées en faveur des « monuments naturels », novatrices, permettent une réelle protection des sites naturels retenus même si elles incitent à leur mise en tourisme. Dans les faits, même si le motif principal est la beauté du paysage, vision

particulière, datée et subjective de la nature, des fonctionnalités écologiques et des espèces en bénéficient.

1913, une année remarquable mais sans lendemain

- 28 Dans cette dynamique, 1913 est une année importante. Elle voit la réunion du 1^{er} Congrès forestier international à Paris (qui se prononce lui aussi en faveur des parcs nationaux). L'Association des parcs nationaux de France et des colonies est fondée. Surtout le premier parc national français, celui dit de la Bérarde, de l'Oisans puis du Pelvoux est constitué (Zuanon *et al.*, 1994). Sans statut particulier, ce parc est d'abord géré par l'association puis par les forestiers mais manque de moyens financiers et humains et se résout à s'ouvrir largement au tourisme, en installant des infrastructures (routes, refuges, hôtels...).

Une dynamique puissante qui irrigue tout le champ de la protection

- 29 La puissance de cette dynamique partagée par les forestiers et les artistes, qui ne tardent pas à être rejoints par des chasseurs (Saint-Hubert Club de France) et des naturalistes, est parfaitement perceptible dans le 1^{er} congrès international de protection de la nature. Co-organisé par la SPPF et la Société d'acclimatation, il est initié et dirigé par R. de Clermont qui indique explicitement son objectif, puisé aux sources des différents courants :

« La Nature, dans ses trois règnes, est de toutes parts menacée par les progrès de l'industrie. L'activité de l'homme gagne des régions jusqu'ici inaccessibles à ses entreprises ; son caprice ou son utilitarisme imprévoyant mettent en péril l'existence d'un grand nombre d'espèces animales et végétales. Ceux même des animaux que devrait préserver leur utilité, leur rareté ou leur beauté, sont pourchassés, massacrés, détruits, voir à la veille de l'extinction ; les espèces botaniques, isolées ou groupées en stations et forêts, sont victimes de funestes innovations, qui, sous le très louable couvert de progrès industriels, nous ravissent l'aide salutaire de l'arbre, ou gâtent l'harmonie de nos sites les plus pittoresques, de nos plus magnifiques paysages, détruisant parfois d'admirables témoins des temps géologiques. Tous les amis, tous les défenseurs de la Nature doivent se grouper pour élever la voix, rédiger des protestations efficaces et exercer une action protectrice qui sauvegarde pour l'avenir notre patrimoine naturel » (Clermont, 1926).

- 30 Comme l'illustre ce beau texte de synthèse, la dynamique de patrimonialisation ne se limite pas à la protection des « monuments naturels » mais féconde également la protection des espèces.

Des espèces considérées comme un patrimoine

- 31 À la fin du XIX^e s., de plus en plus de naturalistes (H. Brézol, L. Magaud d'Aubusson, E. Perrier...) s'alarment de la raréfaction des espèces sauvages, qui conduit un certain nombre d'entre elles à s'éteindre, notamment à l'étranger : dodo (*Raphus cucullatus*), grand pingouin (*Pinguinus impennis*), bison d'Amérique (*Bison bison*, sauvé de justesse notamment par la création du parc national du Yellowstone en 1872), etc. La responsabilité des humains est clairement établie et la rapidité de l'effondrement des populations saisit d'effroi des savants qui craignent que les extinctions ne se multiplient : ainsi, le professeur Bureau inaugure en 1898 le banquet annuel de la Société zoologique de France par un discours sur « les mammifères et les oiseaux en

voie de disparition de la faune française » (Bureau, 1898). Les naturalistes perçoivent nettement les mécanismes à l'œuvre : « il semble bien, en effet, que l'homme, sans toujours attaquer lui-même une espèce, la détruit souvent indirectement, en changeant les cultures, en déboisant certains terrains, enfin en créant un autre habitat à des animaux qui ne peuvent l'accepter sans danger »⁸. Ils vont alors chercher à agir pour empêcher ces extinctions de se réaliser.

La protection du castor ou la patrimonialisation d'un « nuisible »

- 32 Le cas du castor d'Europe (*Castor fiber*) est à cet égard emblématique et précurseur (Luglia, 2013b, 2015b et 2015c). Unanimement considéré comme « nuisible », le castor est le premier animal sauvage à bénéficier en France d'une protection spécifique, sur des motifs scientifiques et patrimoniaux. En effet, en 1909, les préfets du Gard, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, puis en 1922 de la Drôme, adoptent, sur la sollicitation de naturalistes locaux appuyés par des sociétés savantes, des arrêtés interdisant la capture du castor. Cette protection est cependant jugée insuffisante et les protecteurs œuvrent pour qu'une « réserve » soit créée, c'est-à-dire que l'habitat du castor soit également protégé. C'est chose faite quand, en 1930, André Joubert (Eaux-et-Forêts) et Henri Cordier (louveterie d'Alès), obtiennent que de grands propriétaires mettent en réserve les rives des îles qu'ils possèdent aux confluent du Rhône et de la Cèze et s'engagent « à assurer le respect intégral des colonies existantes » (Joubert, 1930). En définitive, c'est une prise de conscience des élites scientifiques, sociales et administratives, transformant le regard utilitariste qu'elles portaient jusque-là sur la nature en général et l'animal sauvage en particulier, qui permet, en France, la sauvegarde du castor.

Des mesures de protection territorialisées

- 33 Le cas du castor n'est pas isolé à l'époque et d'autres espèces vont bénéficier des mêmes logiques. Ainsi un arrêté préfectoral, réclamé par des savants naturalistes locaux et nationaux, va protéger les vautours dans les Basses-Pyrénées en 1928. L'action de la toute jeune Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), née en 1912 de la Société d'acclimatation, est particulièrement remarquable. Afin de stopper les massacres de macareux moines (*Fratercula arctica*), elle obtient du préfet des Côtes-du-Nord le 28 août 1912 un arrêté d'interdiction de la chasse sur l'archipel, créant de fait la « réserve des Sept-Îles »⁹. Après la Première guerre mondiale, la LPO poursuit son action en créant la « réserve » de la forêt de Mormal (Nord) en 1920 afin de protéger une forêt en cours de reconstitution sur les ruines du champ de bataille (Feuillée-Billot, 1932). Puis ce sont les falaises de Mesnil-en-Caux (Seine-Maritime) qui sont protégées en 1931 pour faire cesser le massacre d'oiseaux de mer¹⁰. Enfin le Cap-Fréhel (Côtes d'Armor) est mis en « réserve » en 1935¹¹. À chaque fois, des arrêtés préfectoraux interdisent la chasse, comme pour les Sept-Îles et le castor.

Des « réserves naturelles » ?

- 34 Ces différentes réalisations sont difficilement assimilables à de véritables « réserves naturelles », mêmes si elles sont désignées ainsi par les contemporains, car la LPO ne dispose aucunement de la jouissance des lieux et ne mène aucune gestion. Ses représentants conduisent principalement deux actions. D'abord ils vérifient de temps

en temps le bon état matériel des plaques informatives apposées sur les îles et dans les ports signalant l'interdiction de chasser sur l'archipel. Ensuite ils documentent les populations et la reproduction des oiseaux. Ces « réserves » n'existent que parce qu'une autorité administrative y a interdit la principale activité humaine, en l'occurrence la chasse, sur un territoire restreint et bien délimité.

- 35 Toutefois une véritable nouveauté survient le 18 janvier 1930 quand le sous-préfet de l'arrondissement de Lannion afferme à la LPO les terrains militaires des Sept-Îles : la réserve ornithologique devient alors privée et se dote d'un budget propre et d'un garde. Cela révolutionne l'approche de la protection de la nature telle qu'elle était jusqu'alors envisagée car il ne s'agit plus de demander simplement à l'État de protéger, ni de lui demander de créer des « parcs nationaux », mais d'agir soi-même pour réaliser un objectif de protection de la nature, en l'occurrence conserver un habitat en s'assurant de la maîtrise foncière des terrains correspondants. La protection accordée à l'avifaune des Sept-Îles par l'arrêté préfectoral, la location des îles et la mise en place d'une surveillance, s'avèrent être une réussite car les massacres cessent, les oiseaux nichent sereinement et leurs effectifs se rétablissent rapidement aux dires des ornithologues de la Société d'acclimatation et de la LPO¹².
- 36 La charnière entre le XIX^e et le XX^e s. est essentielle dans l'essor des espaces naturels protégés car une logique patrimoniale de protection se développe alors. Fécondant tous les courants de protection, elle permet la sauvegarde de sites naturels mais aussi de certaines espèces et de leur habitat. La Première guerre mondiale vient interrompre cette dynamique alors que plusieurs projets de parcs nationaux sont en discussion (Pyrénées, Esterel, Port-Cros, Gavarnie, Vercors...). La France apparaîtra alors en retard par rapport à ses voisins, dont la plupart ont réussi à créer des espaces protégés dans les années 1910-1920¹³. Pour les protecteurs français, unanimement convaincus de la pertinence et de la nécessité des « parcs nationaux », la question de l'action se pose désormais de façon de plus en plus insistante.

Agir soi-même ou par l'Etat ? Le temps des réalisations

- 37 Le 1^{er} Congrès international pour la protection de la nature en 1923 est l'occasion pour les protecteurs de confronter leurs approches, et pour le chercheur de les comparer aisément. Les cinq courants signalés en introduction (chasseurs-pêcheurs, forestiers, esthètes, naturalistes, défenseurs des animaux) sont représentés ainsi que de nombreux pays voisins. Les protecteurs français apparaissent en parfaite adéquation avec leurs confrères étrangers tant au niveau des idées que des modes d'action préconisés. Seul le vicomte Ullswater, ancien président de la Chambre des communes, qui représente la *Royal Society for the Promotion of Nature Reserves in the British Isles* se distingue en préconisant, non pas de se reposer sur l'État pour agir, mais d'agir directement en comptant sur des « concours privés ». Cette différence de fond est une des explications les plus convaincantes de l'écart entre les réussites britanniques [essor des surfaces protégées (Mathis 2010)] et les attermolements français (faiblesse de la création d'espaces protégés). Les années qui suivront verront une double réaction en France : d'une part l'État va, enfin, passer à l'action par l'intermédiaire des forestiers coloniaux ; d'autre part les naturalistes vont se résoudre à agir eux-mêmes pour créer les premières réserves naturelles en métropole.

Un État moteur de la protection... dans les colonies

- 38 Impuissants à créer des espaces naturels protégés en métropole, « les promoteurs des parcs et réserves s'investissent alors dans l'espace colonial où ils ne sont pas confrontés aux trois entraves qui ont limité leur action en métropole : un pays densément peuplé et intégralement approprié, un droit protégeant la propriété individuelle et des habitants qui peuvent être défendus par leurs élus » (Selmi, 2009). Les réalisations fleurissent ainsi dans l'Entre-deux-guerres avec des motivations variées issues de la rencontre de plusieurs courants : administration forestière coloniale qui cherche une exploitation rationnelle de bois d'exportation, savants naturalistes qui veulent protéger et recréer une nature perçue comme « sauvage », promoteurs du tourisme et du ressourcement des populations européennes qui veulent installer des stations climatiques mais aussi donner à voir des mythes exotiques, milieux coloniaux qui y voient un outil de domination sur les territoires et les populations. De nombreux parcs et réserves sont créés et leur gestion est généralement confiée aux forestiers (Selmi, 2009 ; Mathis, 2013).

La naissance des premières réserves naturelles métropolitaines

- 39 Au même moment, en métropole, la Société d'acclimatation crée les premières réserves naturelles, pour protéger des sites en raison de leur intérêt scientifique.

La réserve de Camargue, une révolution française opportuniste

- 40 Le 4 février 1927, la société salinière Alais, Frogès et Camargue concède pour 12 ans 10 000 ha à la Société d'acclimatation pour qu'elle y organise une vaste réserve zoologique et botanique, dont le territoire sera complété par des concessions de la compagnie des Salins du Midi et des locations¹⁴. Loin de réaliser un projet de longue date, les naturalistes ont su saisir une opportunité : celle de se poser en acteur neutre dans le conflit opposant les agriculteurs aux saliniers (Picon, 1978). La Société d'acclimatation décide alors d'appliquer une « conservation intégrale, le respect absolu de la faune et de la flore » (Valois, 1931) constitutive d'une « réserve intégrale », c'est-à-dire qui rejette toute activité humaine et limite au maximum les interventions pour laisser la nature évoluer seule, afin de concrétiser un « sanctuaire de la nature »¹⁵.
- 41 Si la création de la réserve de Camargue est fortuite, les autres réserves de la Société d'acclimatation sont l'objet de réflexions plus approfondies. Ainsi la réserve du Néouvielle (Pyrénées), fondée le 30 juillet 1935, est en discussion depuis au moins deux ans et associe une protection intégrale à un important programme de recherches scientifiques qui vise à étudier ce milieu spécifique. La réserve du Lauzanier (Alpes de Haute-Provence), fondée le 1^{er} janvier 1936, reprend les objectifs du Néouvielle : « conserver intact l'aspect d'une portion de la montagne alpine, protéger sa faune et sa flore, développer le goût et le respect de la nature, et faciliter les recherches scientifiques et pratiques se rapportant à la nature »¹⁶.

Mythe et réalités de la réserve naturelle intégrale

- 42 La réserve naturelle intégrale s'inscrit clairement dans la filiation du courant naturaliste de protection en se donnant pour objectif de sauvegarder des milieux rares, de protéger des espèces menacées et de mener des études scientifiques dans des lieux préservés de toute influence humaine. Mais elle bénéficie également des apports et du soutien d'autres courants : la protection du paysage est souvent évoquée ainsi qu'une certaine ouverture au tourisme ; les principes utilitaristes sont mobilisés notamment quand il est question de la multiplication du gibier. Les intentions des protecteurs sont claires : il s'agit d'exclure les humains de cet espace afin de laisser la nature retrouver seule un « équilibre naturel » supposé idéal, par des vertus auto-régénératrices. Mais il y a loin des intentions aux actes et aucune des réserves intégrales ne parvient à mettre en œuvre un tel programme : le pâturage persiste à Néouvielle et dans le Lauzanier ; les savants interviennent en plantant des essences forestières ou en effectuant des pêches ; ces réserves subissent des influences extérieures parfois importantes (survol d'avions en Camargue, travaux hydrauliques dans le Néouvielle, combats dans le Lauzanier, fortifications et champs de mines en Camargue durant la Seconde guerre mondiale). Des moyens financiers insuffisants, l'existence d'usages traditionnels, l'impératif du « progrès » et du développement, la tentation irrésistible d'agir se conjuguent pour rendre illusoire le laisser-faire préconisé, même si la nature bénéficie ici d'un très haut degré de protection.

La réserve pour tous : du militantisme dans la protection de la nature

- 43 De l'incapacité de l'État à protéger la nature en métropole, dénoncée par les protecteurs, va naître une autre façon d'agir, plus militante. Cette nouveauté va être le fait de la LPO, qui s'inspire de pratiques en cours à la SPA. Il ne s'agit plus seulement d'agir collectivement en tant qu'association et groupe de pression mais également individuellement. Ainsi un militantisme naturaliste surgit, surtout après la Première guerre mondiale, et des combats sont menés par exemple contre l'aveuglement des oiseaux chanteurs (Luglia, 2013a, 2015a). De nouvelles formes d'engagement se définissent, moins savantes, plus féminines, plus militantes. Ainsi la LPO milite pour et popularise l'installation de nichoirs et de mangeoires chez les particuliers mais aussi dans les espaces publics (parcs urbains, squares).
- 44 Ce nouveau contexte a des effets sur la façon de concevoir les espaces naturels protégés. À partir des années 1920, la LPO crée un réseau de « refuges », sur l'inspiration des « sanctuaires » américains, c'est-à-dire « une surface de terrain dont le possesseur s'engage à respecter les oiseaux, à leur offrir asile et protection » (Legros, 1920, 1923). Le succès est immédiat et le millième refuge est fêté le 4 mai 1929, permettant de totaliser 52 453 hectares. Ce qui est nouveau ici n'est pas tant l'appel aux bonnes volontés des adhérents que le fait qu'il s'applique à une protection de la nature territorialisée, faisant de la réserve la responsabilité de chacun. Ce n'est pas une nature sans homme qui est ici protégée, mais une nature avec l'homme, dans laquelle il est légitime à intervenir, par exemple par l'installation de nichoirs ou de mangeoires. La Société nationale de protection de la nature, héritière de la Société d'acclimatation, s'inspirera de ces « refuges » pour créer en 1964 un réseau de « réserve naturelle libre » qui reprend les principes de la réserve intégrale en l'appliquant aux particuliers, et en

la dotant d'une dimension naturaliste. Pour labéliser sa « réserve naturelle libre » il convient alors de soumettre à la SNPN un diagnostic écologique simplifié (description des habitats, inventaire des espèces) et des éléments sur la gestion qui est mise en œuvre (coupes de bois, fauches, chasse, agriculture...). La SNPN choisit alors d'accorder ou pas son label.

Conclusion

- 45 Au cours du XIX^e et du XX^e s. divers cheminements ont concouru à la définition et à la réalisation d'espaces naturels protégés, dont la variété des motifs et des formes, ainsi que leurs temporalités de définition et de mise en place, illustre bien la diversité des opinions en présence et des identités des acteurs, ainsi que leurs évolutions. Durant cette période se forment des caractéristiques communes aux différents courants mais également particulières à chacun d'entre eux, qui structurent largement la protection de la nature d'après la Seconde guerre mondiale, et constituent des éléments de permanence avec la situation et les positionnements que l'on observe aujourd'hui.
- 46 Les parcs nationaux à la française, issus de la loi de 1960, sont les produits de cette histoire à plusieurs voix. Leur création, celle des parcs naturels régionaux (décret de 1967), le développement des réserves naturelles de diverses natures (de pêche, de chasse, naturelles ; privées puis publiques), la création du ministère de l'Environnement (1971), l'action du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (1975), la montée en puissance des Conservatoires d'espaces naturels (Cen) ont accompagné l'institutionnalisation de ces questions et leur élargissement au-delà de la seule problématique de la protection de la nature, sous l'effet du surgissement à partir des années 1960 de l'écologie politique et de l'environnementalisme. En outre, la progressive constitution à partir du XIX^e siècle de la science écologique (Matagne, 1999, 2002) a permis la prise de conscience de nouveaux enjeux, notamment autour de la question des corridors écologiques et de celle de la conservation de la « nature ordinaire ».
- 47 Cependant, malgré les évidentes différences de situation et de contexte, il existe une certaine permanence des enjeux et des questionnements autour de la problématique des espaces naturels protégés : Quelle nature protéger ? Qui doit agir et comment pour la protéger efficacement ? Quelle gestion adopter ? La libre évolution est-elle la solution ? Plus largement, les espaces naturels protégés permettent de questionner la place de l'homme dans la nature et ses rapports au « sauvage ». Certaines solutions expérimentées par les acteurs actuels de la protection de la nature rappellent les débats et les réponses d'il y a cent ans. Ainsi les « réserves de vie sauvage » de l'Association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS) tentent à nouveau de réaliser l'idéal d'une protection intégrale accomplie en dehors de l'action étatique en mettant en œuvre deux principes : libre évolution comme principe de gestion ; maîtrise foncière comme principe de création et d'indépendance.

BIBLIOGRAPHIE

- Agulhon M. (1988). Le sang des bêtes : le problème de la protection des animaux en France au XIX^e s., *Histoire vagabonde*, Paris, Gallimard, p. 248-283.
- Bureau Pr. (1898). Sur les mammifères et les oiseaux en voie de disparition de la faune française, *Bull. SZF*, p. 22-31.
- Cadoret A. (dir.) (1985). *Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, L'Harmattan, 245 p.
- Chansigaud V. (2010). L'émergence de la question des ressources naturelles, *Pour la Science*, 398, décembre 2010, p. 82-86.
- Chansigaud V. (2012). *Des hommes et des oiseaux. Une histoire de la protection des oiseaux*, Paris, Delachaux et Niestlé, 224 p.
- Chansigaud V. (2013). *L'homme et la nature. Une histoire mouvementée*, Paris, Delachaux et Niestlé, 271 p.
- Clermont R. de (dir.) (1926). *Congrès international pour la protection de la nature. Faune, flore, sites, monuments naturels. Mai-juin 1923*, Paris, SNAF, LPO, SPPF, 388 p.
- Confevron M. de (1879). Procès-verbal de la séance générale du 24 janvier 1879, *Bull. SA*, p. 57-59.
- Corvol A. (2010). *Histoire de la chasse. L'Homme et la Bête*, Paris, Perrin, 579 p.
- Dajoz R. (1984). Éléments pour une histoire de l'écologie. La naissance de l'écologie moderne au XIX^e s., *Histoire et Nature*, 24-25, p. 5-111.
- Feuillée-Billot A. (1932). Vingt ans de protection, *Bull. FGFP*, juillet 1932, p. 64.
- Grove R. (1992). Les origines historiques du mouvement écologiste, *Pour la science*, 179, p. 30-35.
- Grove R. (1996). *Green Imperialism. Colonial Expansion, Tropical Island Edens and The Origins of Environmentalism. 1600-1860*, Cambridge, CUP, 540 p.
- Gruvel A. et Valois C. (dir.) (1932). *Deuxième congrès international pour la protection de la nature (Paris : 30 juin - 4 juillet 1931)*, Paris, SEGMC, 584 p.
- Hagimont S. (2022). *Pyrénées. Une histoire environnementale du tourisme (France - Espagne. XVIII^e - XXI^e siècle)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, coll. « L'environnement a une histoire », 371 p.
- Jaffeux H. (2010). La longue et passionnante histoire des parcs nationaux français, *Pour Mémoire*, n° 9, p. 138-163.
- Jaffeux H., Merveilleux du Vignaux P., Sabatier M. (2010). *Parcs nationaux de France, 50 ans d'histoire. Pionniers, aux origines des parcs nationaux : un album de famille*, Paris, PNF, 40 p.
- Joubert A. (1930). Une réserve protégée du castor du Rhône, *Revue des eaux et forêts*, n° 68, p. 388-389.
- Kalaora B. et Savoye A. (1985). La protection des régions de montagne au XIX^e s. Forestiers sociaux contre forestiers étatistes, in Cadoret A. (dir.). *Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, L'Harmattan, p. 6-23.
- Larrère R. (dir.) (2009). *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Paris, Quae-MNHN, 236 p.

- Legros A. (1920). En faveur des sanctuaires d'oiseaux, *Bull. LPO*, janvier 1920.
- Legros A. (1923). Rapport présenté par le secrétaire de la LPO, *Bull. SNAF*, 1923, p. 111-112.
- Lilin C. (1986). Histoire des restaurations de terrains en montagne, *Cahiers de l'ORSTOM*, 2, p. 139-145.
- Locher F. et Quenet G. (2009). L'histoire environnementale : origines, enjeux et perspectives d'un nouveau chantier, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 56(4), p. 738.
- Luglia R. (2013a). Le donne nella protezione della natura in Francia (1850-1940), *Genesis*, XII/2, p. 33-53.
- Luglia R. (2013b). Le castor d'Europe (*Castor fiber*). Regards historiques anciens et nouveaux sur un animal sauvage, *Trajectoires*, 7.
- Luglia R. (2013c). Le dépeuplement des cours d'eau : un marqueur de l'émergence de la protection de la nature dans la Société d'acclimatation et en France (milieu XIX^e - milieu XX^e siècle), in Mathis C.-F., Mouhot J.-F. (dir.), *Une protection de l'environnement à la française ? XIX^e -XX^e siècle*, Seyssel, Champ Vallon, coll. « L'environnement a une histoire », p. 199-209.
- Luglia R. (2014). Le savant, le saumon et l'ingénieur. La Société d'acclimatation, l'État et le dépeuplement des cours d'eau à la fin du XIX^e s., *Pour Mémoire*, 14, p. 88-97.
- Luglia R. (2015a). *Des savants pour protéger la nature. La Société d'acclimatation (1854-1960)*, Rennes, PUR, 434 p.
- Luglia R. (2015b). De la patrimonialisation du castor d'Europe à la protection d'un paysage, *Projets de paysage*, 11.
- Luglia R. (2015c). Pourquoi le castor ne s'est-il pas éteint en Europe ? Regards d'un historien, *Revue scientifique Bourgogne Nature*, 21-22, p. 163-174.
- Luglia R. (2016). Regards historiques sur les premiers espaces naturels protégés de France métropolitaine (XIX^e - XX^e s.), *Revue semestrielle de droit animalier*, 1, p. 283-300.
- Malange J.-F. (2011). *Histoire sociale des pratiques de pêche à la ligne en France de 1829 à 1941 : aux origines d'une conscience environnementale*, Doctorat d'histoire, Toulouse 2, 753 p.
- Matagne P. (1999). *Aux origines de l'écologie. Les naturalistes en France de 1800 à 1814*, Paris, Éd. du CTHS, 301 p.
- Matagne P. (2002). *Comprendre l'écologie et son histoire. Les origines, les fondateurs et l'évolution d'une science*, Paris, Delachaux et Niestlé, 208 p.
- Mathis C.-F. (2010). *In nature we trust. Les paysages anglais à l'ère industrielle*, Paris, PUPS, 685 p.
- Mathis C.-F., Mouhot J.-F. (dir.) (2013). *Une protection de l'environnement à la française ? : XIX^e-XX^e s.*, Seyssel, Champ Vallon, 340 p.
- Métailié J.-P. (2006). La « dégradation des montagnes » au XIX^e siècle dans les Pyrénées, in Beck C., Luginbühl Y. et Muxart T. (dir.). *Temps et espaces des crises de l'environnement*, Paris, Quae, p. 191-210.
- Millet C. (1865). Rapport sur les mesures relatives à la conservation et à la police de la pêche, *Bull. SIZA*.
- Oustalet E. (1893). *La protection des oiseaux*, Paris, Jouvett & Cie, 117 p.
- Piccioni L. (1999). *Il volto amato della Patria. Il primo movimento per la protezione della natura in Italia 1880-1934*, Camerino (Italia), rééd. 2014, 320 p.

Pierre É. (1998). *Amour des hommes, amour des bêtes : discours et pratiques protectrices dans la France du XIX^e s.*, Doctorat d'histoire, Université d'Angers, 911 p.

Picon B. (1978). *L'espace et le temps en Camargue. Essai d'écologie sociale*, Paris, Actes sud, 262 p.

Quenet G. (2014). *Qu'est-ce que l'histoire environnementale ?*, Seyssel, Champ Vallon, 320 p.

Rufz de Lavison Dr. (1859). Des tortues considérées du point de vue de l'alimentation et de l'acclimatation, *Bull. SIZA*, p. 364-377.

Selmi A. (2009). L'émergence de l'idée de parc national en France, in Larrère R. (dir.) *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Paris, Quae-MNHN, p. 62.

Thomas F. (2009). Protection des forêts et environnementalisme colonial : Indochine, 1860-1945, *RHMC*, 56(4), p. 104-136.

Thomas K. (1985). *Dans le jardin de la nature. La mutation des sensibilités en Angleterre à l'époque moderne (1500-1800)*, Paris, Gallimard, 401 p.

Valois C. (1931). Rapport au nom de la commission de la Camargue, *Bull. SNAF*, p. 179-181.

Walter F. (2004). *Les figures paysagères de la Nation. Territoire et paysage en Europe. XVI^e XX^e s.*, Paris, EHESS, 521 p.

Zuanon J.-P., Tron L., Gerbeaux F. (1994). *Histoire du premier parc national français. 1913-1973 : du Parc national de la Bérarde, à celui du Pelvoux et enfin des Écrins*, Gap, Parc national des Écrins ; Grenoble, ONF, p. 6.

NOTES

1. Pour mesurer l'antériorité de ces préoccupations savantes, il suffit de consulter la série complète de *La Terre et la Vie. Revue d'écologie*, publiée depuis 1931.
2. Parmi d'autres, citons particulièrement les travaux de : L. Laslaz, S. Depraz, S. Héritier en géographie ; A. Micoud, I. Arpin, A. Selmi, R. Larrère en sociologie-anthropologie ; C. Larrère en philosophie ; J. Untermaier en droit et J. Fromageau en histoire du droit.
3. En histoire de l'écologie, se référer aux travaux de P. Acot, J.-P. Deléage, J.-M. Drouin et P. Matagne.
4. Les historiens de l'écologie datent du XVIII^e s. les premières manifestations de la prise de conscience de la nécessité de protéger l'environnement. Mais ils considèrent qu'il faut attendre le XIX^e s. pour les voir se diffuser plus largement dans la société (Grove, 1992 ; Dajoz, 1984).
5. Pour les chasseurs, les informations sont à glaner dans des travaux soit généralistes (par ex. Corvol, 2010), soit consacrés à d'autres sujets (les zoologistes du XIX^e s. étaient presque tous chasseurs par exemple, ne serait-ce que par leur méthode scientifique de collection).
6. Sur cette thématique, outre l'article précurseur de M. Agulhon (Agulhon, 1988), on consultera avec profit les différents travaux d'É. Baratay et de F. Burgat. L'étude de référence sur la Société protectrice des animaux (SPA) reste la thèse d'E. Pierre (Pierre, 1998).
7. Le présent article s'appuie sur des éléments publiés, avec une approche centrée sur la protection de la faune sauvage, en 2016 dans la *Revue semestrielle de droit animalier* (Luglia, 2016).
8. « Procès-verbal de la section d'ornithologie », *Bull. SNAF*, 8 décembre 1933, p. 71.
9. « Procès-verbal de la séance du 24 janvier 1913 de la LPO », *Bull. SNAF*, 1913, p. 257-258.
10. *Bull. FGFPO*, octobre 1932, p. 88-90.
11. *Bull. FGFPO*, octobre 1935, p. 91.
12. Murat prince Paul, « La protection des oiseaux en France depuis la signature de la convention de 1902 » in Société Ornithologique de France, *L'Oiseau et la Revue Française d'Ornithologie*,

N° commémoratif du cinquantenaire de la *Revue Française d'Ornithologie* – Volume XXIX, 4^e trimestre 1959, p. 379-389.

13. 1909, Suède ; 1914, Suisse ; 1918, Espagne ; 1922, Italie.

14. Procès-verbal du Conseil d'administration du 9 décembre 1931 (Archives SNPN) et Actes de la Réserve de Camargue, 7, octobre 1931, p. 49.

15. Actes de la Réserve de Camargue, 3, octobre 1930, p. 24.

16. « Règlement de la réserve du Lauzanier », Bull. SNAF, 29 novembre 1935, p. 28.

RÉSUMÉS

Les processus à l'œuvre dans la définition et la mise en place des premiers espaces naturels protégés de France métropolitaine précèdent largement la création des Parcs nationaux en 1960 et des Parcs naturels régionaux en 1967. Pister l'origine de la fabrique de ces territoires permet d'interroger et d'inscrire dans une perspective de plus longue durée les courants et les acteurs, les motivations ainsi que la typologie de ces espaces, en les reliant aux questions et dynamiques de fond qui animent le mouvement de protection de la nature : quelle nature protéger ? Comment la protéger ? Un territoire peut-il être considéré comme patrimonial à l'instar de certaines espèces ?

The processes at work in defining and setting up the first protected areas of metropolitan France largely precede the creation of the national parks in 1960 and the regional natural parks in 1967. Tracking the origin of the making of these territories allows questioning the currents and the actors, the motivations as well as the typology of these spaces, by connecting them to the questions and dynamics, which animate the movement of nature protection: what nature protect means? How to protect it? Can a territory be considered as heritage like some species?

INDEX

Mots-clés : Espaces naturels protégés, origines, protection de la nature, histoire, France, patrimoine

Keywords : Protected Areas, nature protection, origins, France, history, heritage

AUTEUR

RÉMI LUGLIA

Université de Caen Normandie / SNPN